

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 24 Juin 2025

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt quatre juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Annie LLOPIS, Céline BUCLON, Renée VERBO,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL

Date de convocation :
17/06/2025

Pouvoirs :

Fabienne SOLER donne pouvoir à Jessy VAUCHEL,
Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Olivier TISSERAND
Annick ARNOLD donne pouvoir à Renée VERBO
Guillaume ROLAND donne pouvoir à Stéphane RAJON

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés :

Secrétaire de séance :

Madame Caroline PILAN-THEVENIN

20250624 – 03 ACQUISITION D'UN VIDEOPROJECTEUR POUR LA MAISON DU VILLAGE – CHOIX DU FOURNISSEUR

Rapporteur : Monsieur Olivier TISSERAND

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que suite à une demande fréquente d'équipement numérique à la maison du village, l'acquisition d'un vidéoprojecteur a été acté et budgétisé pour l'année 2025.

Trois sociétés informatiques ont été sollicitées :

- La société ALV de Voiron pour un montant de 13 481.04€ HT
- La société PC Net de St Alban de Roche pour un montant de 18 150€ HT
- La société BRISSAUD n'a pas répondu

Monsieur le Maire propose de porter le choix sur la société ALV de Voiron pour un montant de 13 481.04€ HT soit 16 177.25€ TTC

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le devis de la société ALV de Voiron pour un montant de 13 481.04€ HT soit 16 177.25€ TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2025

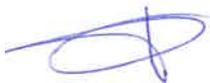
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- **D'APPROUVER** le devis de la société ALV de Voiron pour un montant de 13 481.04€ HT soit 16 177.25€ TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2025

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Caroline PILAN-THEVENIN



Le Maire,
Olivier TISSERAND



The stamp is circular and contains the text: "MAIRIE DE VOIRON", "R.F.", and "38300 (Isère)".